

les gouvernements du Canada et des provinces; toute la correspondance entre les gouvernements s'échange entre lui et les lieutenants-gouverneurs. Il a également la garde du grand sceau du Canada et du sceau privé; enfin, c'est l'intermédiaire par lequel les citoyens peuvent se faire entendre du gouvernement.

Le Secrétaire d'État fait aussi fonction de registraire général et enregistre toutes les proclamations, nominations, chartes, ordonnances, mandats et autres documents revêtus du grand sceau et du sceau privé. De lui relève l'application des lois des compagnies, des brevets d'invention, des droits d'auteur, de tempérance, des chambres de commerce, des syndicats ouvriers, du Secrétariat d'État, des marques sur les bois de service, marques de commerce et dessins de fabriques, des fonctionnaires publics, de la concurrence déloyale (1932), du Bureau des traductions, de l'enregistrement des affiches syndicales, des sceaux, des documents publics, du paiement des réparations, du commerce avec l'ennemi (pouvoirs de transition), de la citoyenneté canadienne, des traités de paix. De lui relèvent aussi le rassemblement et le dépôt des documents parlementaires. D'autres lois imposent au ministère des fonctions accessoires. Le Secrétaire d'État s'occupe aussi de l'organisation et de l'administration du Bureau du sequestre des biens de l'ennemi (voir l'*Annuaire* de 1945, page 497). La statistique concernant les brevets d'invention et les droits d'auteur figure aux pp. 933-935 du présent volume.

Sous-section 1.—Constitution fédérale des compagnies

Au tableau 3 figure la statistique des compagnies constituées en vertu de la loi des compagnies.

3.—Nombre et capital social des compagnies constituées en vertu de la loi fédérale modifiée des compagnies, années terminées le 31 mars 1942-1948

NOTE.—Les statistiques des années 1900-1925 figurent à la p. 1100 de l'*Annuaire* de 1938 et celles de 1926-1941, à la p. 950 de celui de 1942. La capitalisation comprend les montants reçus en contre-partie d'actions sans valeur nominale ou au pair.

Année	Nouvelles compagnies		Anciennes compagnies avec—				Augmentation brute de capital social	Augmentation nette de capital social
	Nom- bre	Capital social	Capital social augmenté		Capital social diminué			
			Nom- bre	Montant	Nom- bre	Montant		
		\$		\$		\$	\$	\$
1942.....	211	50,606,141	40	15,760,300	39	54,964,907	66,366,441	11,401,534
1943.....	205	51,630,000	35	56,198,739	29	7,728,436	107,828,739	100,100,303
1944.....	217	53,462,000	59	31,351,380	52	18,204,490	84,813,386	66,608,896
1945.....	412	56,719,900	51	108,411,400	20	10,680,250	165,131,300	154,451,050
1946.....	649	187,588,775	88	129,163,798	32	15,407,127	316,752,573	301,345,446
1947.....	910	206,547,650	121	147,084,194	60	157,365,948	353,631,844	196,265,896
1948.....	717	176,891,600	109	109,305,261	54	68,941,194	286,196,861	217,255,667

Durant l'année terminée le 31 mars 1948, 153 lettres patentes supplémentaires sont accordées pour modification de pouvoirs, changement de nom, confirmation de compromis ou ententes avec les actionnaires et diverses autres fins. En outre des compagnies par action, 36 compagnies sans capital-actions obtiennent des patentes conformément à la Partie II de la loi des compagnies de 1934.